

	<u>Description de fonction</u> Adjudant
Objectifs	1. Assurer la direction opérationnelle d'une équipe de collaborateurs afin de limiter au maximum les dégâts humains et matériels causés par des incidents, grâce à une intervention efficace et efficiente de qualité supérieure. 2. Etre à même d'assurer la gestion quotidienne d'une équipe ou d'une garde afin de garantir un fonctionnement opérationnel, administratif et technique optimal de la zone de secours, d'assurer le flux interne d'informations dans les deux sens et éviter la concurrence entre les équipes. 3. Veiller à la qualité et à la quantité des services et des prestations fournis afin de réaliser les objectifs de la zone de manière effective, efficiente et sécurisée.
Description	L'adjudant accomplit ses tâches dans le cadre des missions de base. En tant que premier dirigeant sur les lieux d'un incident, il doit établir un plan provisoire. Il doit être capable de le faire lors de chaque incident. A cet effet, il a besoin de connaissances de base suffisantes. Il veille à l'impact éventuel d'un incident sur la société. La fonction d'adjudant implique diverses responsabilités. L'adjudant a la direction de l'équipage d'une autopompe (multifonctionnelle) et de l'équipage de véhicules spécifiques liés à l'autopompe. Il a des tâches, des compétences et des responsabilités relatives à la direction opérationnelle et à la coordination des personnes et des moyens dès le départ en intervention jusqu'au retour à la caserne. Dans le cas d'une montée en puissance, il assure la direction des équipes (d'extinction) jusqu'à l'arrivée de l'officier. Lorsque ce dernier est présent, il agit sous la responsabilité de l'officier. Si les circonstances le requièrent, l'adjudant agit de sa propre initiative. Il utilise le matériel standard du véhicule d'incendie, éventuellement complété de moyens d'autres véhicules.
Tâches-clés et domaines d'activité	<u>Finalités-clés</u> • <u>Dirigeant opérationnel (Intervention)</u> Intervenir en tant que responsable sur le terrain pour un groupe restreint de collaborateurs afin de réaliser les missions opérationnelles

de la zone de la manière la plus effective, efficiente et surtout sécurisée possible.

Tâches possibles (non limitatives):

- Diriger une équipe d'intervention de base au cours d'interventions (sauvetage, lutte contre l'incendie, assistance technique, ...).
- Veiller à la sécurité des collaborateurs.
- Décider de la nature et de la priorité des actions à effectuer et veiller à l'application correcte des procédures opérationnelles.
- Evaluer la nécessité **d' une montée en puissance** et décider si la situation est sous contrôle ou a été stabilisée en attendant la présence d'un officier.
- Coordonner plusieurs équipes d'intervention en attendant la présence d'un officier.
- Faire un débriefing après une intervention.

- Collaborateur opérationnel (préparation)

Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour lui-même, ses collègues et les personnes en détresse.

Tâches possibles (non limitatives):

- Toutes les tâches opérationnelles d'exécution demandées également au sapeur-pompier, au caporal ou au sergent (car il est possible que l'adjudant soit amené à combler une fonction inoccupée en tant que sapeur-pompier, caporal ou **sergent**).
- Participer à des exercices physiques, organisés par la zone.
- Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.

Place dans l'organisation

La fonction est dirigée par:

L'adjudant est placé sous la direction hiérarchique d'un officier. Pour le fonctionnement quotidien, il peut être placé sous la direction fonctionnelle d'un autre adjudant ou d'un membre du cadre supérieur.

La fonction dirige:

Dans des situations opérationnelles, **l'adjudant dirige un groupe de maximum 30 personnes** (indicatif).

Eléments de réseau

La fonction reçoit des informations de :

(Sous-)officier dirigeant	Avis oraux	Contact personnel
	Décisions	Contact personnel, informel, mail,....
Officiers supérieurs	Décisions	Lettre, mail,....
Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Informel
Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....

	La fonction fournit des informations à :	
	(Sous-)officier dirigeant	Questions orales et écrites, avis,... Contact personnel
	Collègues	Questions orales et écrites, avis,... Contact personnel, informel, mail,....
	Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis, décisions... Contact personnel, informel, mail,....
	Citoyens	Questions orales et écrites, avis,... Contact personnel, informel, mail,....
Autonomie	La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants : - La mobilisation opérationnelle d'une équipe d'intervention de base en ce compris toutes les décisions opérationnelles se rapportant aux interventions qui ne requièrent pas la présence d'un officier dans les limites des procédures opérationnelles. La montée en puissance de plusieurs équipes d'intervention et la demande d'avoir un officier sur place, dans les limites des procédures opérationnelles. - Toutes les décisions opérationnelles lorsque la sécurité des collaborateurs est menacée et que le supérieur ne peut pas être joint à temps. - L'exécution concrète des missions dans son domaine de responsabilités, notamment la répartition des tâches, le timing, la manière de travailler, le suivi et l'évaluation. La fonction doit demander l'autorisation pour: - Toute dérogation à la solution proposée et aux procédures de travail visant à atteindre un résultat plus rapide ou meilleur si le supérieur peut être joint à temps. - Toute décision susceptible d'influencer le fonctionnement d'une autre section ou d'un autre service du poste, notamment attribuer des missions à des personnes qui ne relèvent pas spécifiquement de sa responsabilité. - Toute activité susceptible d'influencer l'opérationnalité du service, sans que des règles spécifiques n'aient été convenues pour la garantie de l'opérationnalité au cours de cette activité. Sur le plan administratif : des décisions allant au-delà de la simple gestion (tâches de management). La communication externe relative à la gestion quotidienne d'un service du poste sous sa responsabilité et relative aux données concrètes de l'intervention (constatations, activités du service d'incendie passées et à venir, ...).	
Cadre et conditions de travail	Place dans l'organigramme	La fonction d'adjudant est une fonction de promotion au niveau du cadre moyen. Il officie en tant que dirigeant dans le cadre de l'organisation d'une équipe d'incendie et assume en outre certaines tâches de gestion.
	Caractéristiques spécifiques	Prestations de temps de travail irréguliers

	• Travail le samedi, dimanche, les jours fériés et la nuit • Les rappels sont possibles • Charges physiques et lourdes possibles • Charge psychologique possible
Niveau	/
Conditions de promotion	Cf. statut administratif et pécuniaire
Période d'intégration	6 mois
Diplôme	Nécessité de disposer : • du brevet (N)M02, • des certificats et attestations fixés au Règlement Général des Statuts (RGE).



Descriptions de fonctions possibles associées au cadre moyen en fonction de l'analyse de risques, du schéma d'organisation opérationnel et du plan de personnel opérationnel de la Zone :

Ces descriptifs sont repris aux annexes suivantes de l'arrêté ministériel du 8 octobre 2016.

Fonctions génériques	Spécificités	Supérieur Fonctionnel / Direction	Adjudant Professionnel
Adjudant	Grade	Supérieur Fonctionnel Evaluateur	Obligatoire
Assistant Administratif DIOPS	attaché à la DIOPS	Direction des Opérations	Obligatoire
Evaluateur		Direction du Développement du Capital Immatériel	Obligatoire
Expert technico-administratif	Gestionnaire de Poste délégué du DirOps	Direction des Opérations	1/3 obligatoire, les autres optionnelles
	Responsable de peloton pro ou d'équipe volontaire	Direction des Opérations	
	attaché à une Direction : : ☐ affecté au poste ☐ affecté au siège social	Direction à laquelle l'agent est attaché	
Coordinateur ambulancier	☐ affecté au poste ☐ affecté au siège social	Direction des Opérations	Optionnelle
Spécialiste opérationnel (1ère spécialité)	☐ CBRNe (RCH3)	Direction des Opérations	Optionnelle
	☐ CET (chef d'intervention)		
	☐ USAR (chef de section)		
	☐ Drone		

	☐ ART (formation ou compétence supérieure)		
Chef d'équipe sauvetage par cordes (1ère spécialité)		Direction des Opérations	1/3 Obligatoire
Chef des opérations de plongée (1ère spécialité)		Direction des Opérations	
Expert opérationnel (1ère spécialité)	☐ CBRNe (secrétaire CMIC, agent de mesures avancées)	Direction des Opérations	
	☐ CET (équipier spécialisé)		
	☐ USAR (chef d'équipe)		
	☐ Drone		
	☐ ART (équipier spécialisé)		
	☐ Gestion de crise : secrétaire Dir-PC-OPS ou opérateur Paragon		
Instructeur FOROP1		Direction du Développement du Capital Immatériel	Obligatoire
Assistant en prévention incendie		Direction de la Prévention	Optionnelle
Instructeur FOROP2		Direction du Développement du Capital Immatériel	Optionnelle
Expert en prévention incendie		Direction de la Prévention	Optionnelle
Spécialiste en prévention incendie		Direction de la Prévention	Optionnelle
Spécialiste opérationnel (2ème spécialité)	☐ CBRNe (RCH3)	Direction des Opérations	1/4 Optionnelle
	☐ CET (chef d'intervention)		
	☐ USAR (chef de section)		
	☐ Drone		
	☐ ART (formation ou compétence supérieure)		
Chef d'équipe sauvetage par cordes (2ème spécialité)		Direction des Opérations	
Chef des opérations de plongée (2ème spécialité)		Direction des Opérations	

Expert opérationnel (2ème spécialité)	☐ CBRNe (secrétaire CMIC, agent de mesures avancées)	Direction des Opérations	
	☐ CET (équipier spécialisé)		
	☐ USAR (chef d'équipe)		
	☐ Drone		
	☐ ART (équipier spécialisé)		
	☐ Gestion de crise : secrétaire Dir-PC-OPS ou opérateur Paragon		
Secouriste-ambulancier	Badge AMU	Direction des Opérations	Optionnelle
	Ambulancier bariatrique	Direction des Opérations	Optionnelle
Chauffeur	APMF, AI, FF, Porte-Container,	Direction des Opérations	Optionnelle
Opérateur Pompe		Direction des Opérations	Optionnelle
Dispatcher	+opérateur Paragon	Direction des Opérations	Optionnelle
Opérateur d'auto-élévateur (échelle)		Direction des Opérations	Optionnelle
Conseiller en prévention incendie		Direction de la Prévention	Optionnelle
FiST API Antenne		Bureau Provincial - Patricia Hannecart	Optionnelle
FiST API Debriefeur		Bureau Provincial - Patricia Hannecart	Optionnelle

Les descriptifs de fonction sont disponibles dans la rubrique “description de fonction” du site web du SPF Intérieur : <https://www.civieleveiligheid.be/fr/content/propos-du-personnel>